MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaique au sol sur la commune de Calmont (31).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SLR1

Raison sociale: SLR1

N° SIRET: 94950114200010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: MAULINI

Prénom(s): Arnaud

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'amenagement d'une centrale photovoltaique au sol sur la commune de Calmont (31). Le terrain d'implantation, compose de deux ilots, est situe sur l'emprise d'un delaisse autoroutier impacte lors des travaux lies a l'amenagement de l'A66. L'amenagement comprend une cloture ainsi que des modules photovoltaiques disposes en serie sur des supports metalliques. Les structures sont ancrees au sol prioritairement par pieux battus si cela est techniquement possible. Un reseau de cables achemine le courant des capteurs sur l'emprise du site vers un poste electrique. Celui-ci transforme le courant et assure sa livraison vers le reseau public. L'installation est donc constituee : - De panneaux photovoltaiques - De structures - D'un poste de transformation / livraison - D'une cloture - D'un portail d'acces au site - D'une piste interne avec aire de retournement

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'installation d'une centrale de production d'energie renouvelable par reconversion d'un site considere comme degrade par l'activite humaine et priorise par l'Etat pour l'installation de centrales solaires. Le projet presentera une puissance de 900 kWc pour une production annuelle d'environ 1 080 MWh, soit la consommation electrique annuelle moyenne de 450 personnes. Cela correspond a pres de 20 % de la population de la commune de Calmont.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier est supervise par un conducteur de travaux afin de verifier son bon deroulement. Le chantier est prevu pour une duree d'environ 5 mois et sera sequence en 3 phases : 1) La premiere phase consistera a la preparation du site (degagement des emprises, realisation de la piste interne et mise en place de la cloture). 2) La seconde phase consistera a la realisation des ancrages (prioritairement via pieux battus), au montage des structures, a l'installation des panneaux et a la realisation des reseaux internes. 3) Enfin, la troisieme phase consistera a la pose du poste technique ainsi qu'au raccordement au reseau public d'electricite par le gestionnaire de reseau. - Gestion des dechets de chantier : les dechets seront collectes et tries dans des bennes de grande capacite afin d'etre ulterieurement valorises dans les filieres adequates.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaique sera supervisee quotidiennement, par suivi a distance. Trois a quatre passages annuels sont a prevoir pour la maintenance preventive. En phase d'exploitation, un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties necessitant un controle regulier, a savoir : - Maintenance preventive (controles visuels des modules, thermographie, controle des onduleurs, ...) ; - Maintenance curative (intervention sur site apres reception d'une alerte de defaillance de l'installation). L'essentiel du programme de maintenance sera axe sur la maintenance electrique de l'installation. Un controle visuel regulier sera egalement assure sur la totalite du projet afin de verifier la bonne tenue des installations. Le mode d'entretien de la vegetation, primordial pour l'integration ecologique de la centrale, sera realise par fauche tardive ou pastoralisme extensif. Le projet sera exploite pendant au minimum 30 ans. Une fois cette duree atteinte, si le choix de demanteler le projet est fait, les panneaux seront recycles par la filiere de valorisation dediee (aujourd'hui geree par l'eco-organisme SOREN), les pieux et structures retires du sol, les clotures et le poste demontes et le site remis en etat afin de laisser le terrain tel qu'a son etat initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a declaration prealable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee Hauteur de la cloture Hauteur minimale et maximale des panneaux Superficie des pistes Superficie du poste technique	(1.04, ha) (2.15, m) (1.1/3.5, m) (2000, m2) (>20, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue de Gibel

Lieu-dit :

Localité : Avenue de Gibel 31560 Calmont

Code postal : 31560 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°40'10"E Lat. : 43°17'27"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune dispose d'un PLU, classant les emprises du projet en secteur "A", ou les constructions d'interet collectif sont autorisees. Le present projet est ainsi compatible avec le PLU de la commune.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Aucune zone humide selon le critere vegetation n'a ete inventoriee au sein de l'emprise du projet. Ce dernier s'implante en partie sur une zone humide pedologique, sur laquelle il n'aura toutefois que tres peu d'incidences au vu de ses caracteristiques techniques. Voir Annexes.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Site en dehors de tout zonage Natura 2000. - ZSC : « Garonne, Ariege, Hers, Salat, Pique et Neste » a 2 km au Sud. - ZPS : « Piege et collines du Lauragais » a 2,5 km a l'Est.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'engendre aucun prelevement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Les materiaux constituant les modules ne sont pas de nature a pouvoir modifier la qualite des eaux meteoriques ruisselant sur les modules et s'infiltrant dans le sous-sol. De plus, la piste d'exploitation est composee de materiaux drainants. Ainsi, aucun impact n'est attendu sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'engendre pas de besoin d'equipement en eau potable ni en assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les enjeux ecologiques identifies au sein de l'emprise du projet sont assez limites et les secteurs a enjeux ecologiques localement, a savoir les secteurs boises et les zones humides selon le critere vegetation, sont integralement evites par le projet. De plus, des mesures environnementales seront mises en oeuvre dans le cadre du projet, afin d'eviter ou de reduire a un niveau non
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Les habitats ayant justifie la designation des sites Natura 2000, presents a 2 km et 2,5 km du projet, sont differents de ceux presents sur le site, tout comme le cortege faunistique associe. De plus, les liens ecologiques sont peu fonctionnels entre les sites Natura 2000 et la zone projet. A cela viennent s'ajouter les differentes mesures environnementales qui seront mises en oeuvre dans le cadre du projet, afin d'eviter ou de reduire a un niveau non
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet engendre la consommation d'un espace naturel d'environ 2 000 m², lie a l'implantation de la piste interne d'exploitation, toutefois constituee de materiaux drainants, et a l'installation d'un poste technique de moins de 20 m². L'espace sous les panneaux et entre les rangees restera vegetalise et sera entretenu par fauche tardive ou pastoralisme extensif. L'ecoulement et l'infiltration des
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le terrain d'implantation n'est pas concerne par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le terrain d'implantation n'est pas concerne par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'est pas de nature a engendrer des risques sanitaires et la phase de travaux est bien encadree par une reglementation stricte pour ne pas risquer d'engendrer de risques
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Une legere augmentation du trafic pourra etre observee en phase travaux. Neanmoins, cette derniere sera limitee dans le temps et en volume. En effet, on estime que la construction d'une telle centrale necessite 1 camion par tranche de 100 kWc de projet. Ici, moins d'une dizaine de camions seront donc necessaires sur la duree du chantier. Ce volume n'est donc pas de nature a generer des incidences sur le trafic routier local. En phase exploitation
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le projet sera source de bruit uniquement en phase travaux. Les niveaux sonores a 50 m du parc en exploitation sont estimes a 42 dBa, bien inferieurs a ceux emis par l'A66, attenante au projet
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Un parc photovoltaique en phase travaux (construction et demantelement) comme en phase exploitation n'est pas emetteur d'odeurs et donc de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	La phase chantier genere de faibles vibrations, bien inferieures a celles emises par l'A66, attenante au projet. La phase exploitation ne genere aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'est source d'aucune emission lumineuse. Aucun eclairage n'est prevu sur le site, qui n'engendrera ainsi aucune augmentation des emissions lumineuses du secteur
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le projet n'engendre aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	La phase chantier n'engendre pas d'effluents. Le chantier sera equipe de sanitaires autonomes (douches, WC) munies de cuves de stockage des effluents. Ces cuves seront regulierement vidangees. Durant la phase exploitation, aucun effluent n'est rejete non plus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Les phases chantier et demantelement du projet engendrent la production de dechets inertes non dangereux (pieces d'usures, emballages, dechets menagers, ...). Ces dechets seront collectes et tries dans des bennes dediees, puis evacues afin d'etre valorises dans les filieres adequates. Le demantelement engendre tres peu de dechets en raison du caractere recyclable des elements constituant la centrale. La phase exploitation ne
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	La taille reduite du projet, et la conservation de l'ensemble des boisements identifies, limitent l'impact visuel. La centrale solaire s'implante sur un site anthropise, au sein d'un vaste secteur agricole et a bonne distance des habitations. Le projet, qui ne sera pas visible depuis l'autoroute A66 mais uniquement depuis la route departementale D43 et de petits chemins peu frequentes, presente ainsi une incidence paysagere limitee.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'ilot Nord du projet ne fait actuellement l'objet d'aucune utilisation, tandis que l'ilot Sud est annuellement fauche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Au vu du passe anthropique du site retenu, de la superficie tres reduite du projet (1,04 ha), de sa nature, des secteurs a enjeux ecologiques globalement limites sur lesquels il s'implante et des mesures environnementales qui lui sont associees, ses incidences sur l'environnement seront limitees. Des lors, le cumul d'incidences potentielles avec d'autres projets parait lui aussi limite. Differentes centrales photovoltaiques en exploitation, toutes implantees sur des hangars agricoles, sont presentes dans un rayon de 5 km autour du site. Au vu de la nature de ces projets, localises sur des zones anthropisees, des enjeux ecologiques limites du site a l'etude et des nombreuses mesures environnementales qui seront mises en oeuvre dans le cadre du projet de Calmont, aucune incidence cumulee significative n'est attendue sur le milieu naturel.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du present projet, aucune autre evaluation des incidences sur l'environnement n'est requise au titre d'autres legislations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont detaillees en Annexes. Ci-dessous la liste des mesures : - Evitement ecologique de deux habitats naturels - Balisage strict des emprises du projet en amont du chantier - Adaptation de la periode de chantier en fonction du cycle biologique des especes - Absence de travaux et d'eclairage nocturnes en phases chantier et exploitation - Surelevation de la cloture de 15 cm par rapport au sol pour rendre le parc permeable a la petite faune - Ancrage des structures metalliques prioritairement via technique des pieux battus afin de limiter l'impact sur le sol - Plan de circulation des engins de chantier afin de limiter l'impact sur le sol et limitation de leur vitesse - Dispositifs preventifs afin d'eviter tout risque de pollution des sols et des eaux - Reensemencement des zones remaniees avec des herbacees locales labellisees vegetal local - Traitement des especes exotiques envahissantes en phases chantier et exploitation - Entretien de la vegetation par fauche mecanique tardive ou pastoralisme extensif, sans produits phytosanitaires - Suivi environnemental du chantier par un ecologue afin de verifier le bon respect des mesures - Suivi ecologique de la centrale en phase exploitation

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - Le projet est situe sur un terrain au passe anthropique, non valorise et sans conflit d'usage. - Les secteurs presentant des enjeux ecologiques localement, a savoir les boisements et zones humides vegetation, sont tous evites par le projet, celui-ci s'implantant sur des habitats a enjeux ecologiques assez limites. - Au vu de la nature du projet, de sa localisation et des differentes mesures environnementales qui seront mises en oeuvre, celui-ci n'a pas d'incidences notables, ni directes ni cumulees, sur le milieu naturel. - Aucun impact paysager, ni aucun impact sur les milieux physique et humain n'est a prevoir. Nous considerons que ce projet de petite taille sur un site a moindre enjeu foncier et ecologique peut etre dispense de la realisation d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GILLES

Prénom Vivien

Qualité du signataire Chef de projet

À Montpellier

Fait le 30-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)